



Confédération Paysanne de l'Hérault

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Communiqué de presse

Non à l'écoulement des semences enrobées au mépris de la santé et de la loi.

La Confédération Paysanne de l'Hérault et le syndicat apicole **l'Abeille Héraultaise** ont déposé une plainte au près du Procureur de la République de Montpellier, pour demander:

- la suspension immédiate de toute vente ou livraison de semences REGENT TS ;
- et le retrait de tous les lots de semences REGENT TS livrés dans les exploitations agricoles et autres dépôts.

La commercialisation du Régent TS est illégale, la toxicité du fipronil pour l'homme et l'environnement est avérée, et pourtant, le ministre de l'Agriculture n'interdit ni la commercialisation, ni la mise en culture des semences traitées au Fipronil pour ce printemps 2004 :

Une fois de plus les firmes agro-chimiques bénéficient d'un traitement de faveur inacceptable,

Une fois de plus la santé des paysans, des consommateurs, et en particulier celle des enfants est méprisée (affinité du fipronil pour la matière grasse, donc celle du lait),

Une fois de plus, (comme ce fut le cas pour les farines animales), les agriculteurs que l'on laisse semer aujourd'hui risquent d'être discrédités demain,

Une fois de trop, les apiculteurs vont faire doublement les frais de ces atermoiements (santé - cheptel).

Devant la toxicité avérée du fipronil et la suspension qui en découle, nous continuons à réclamer le retrait des stocks de semences enrobées là où elles se trouvent. C'est au gouvernement de veiller à la saisie des stocks et au remboursement des paysans par les revendeurs qui ont commercialisé un produit toxique sans autorisation de mise sur le marché. **La santé n'a pas de prix.**

La situation actuelle illustre les manquements de l'administration dans sa gestion des homologations et des suivis de la commercialisation des produits. Les responsabilités devront être recherchées.